



NOTE

Groupe de travail

Charge de travail des magistrats

I- Contexte :

La DSJ a décidé de se doter d'un outil destiné à évaluer la charge de travail des magistrats.

Dans ce but, elle a constitué un groupe de travail composé d'un représentant de l'IGSJ, de praticiens appartenant à des juridictions de taille et de localisation très différentes et de représentants des divers syndicats de magistrats, auquel elle a confié, sous la direction de MM. Jacques Degrandi, premier président de la cour d'appel de Paris, et François Feltz, procureur général près la cour d'appel d'Orléans, remplacé en janvier 2012 par M. Dominique Le Bras, procureur général près la cour d'appel de Rouen, avec l'appui technique de la sous-direction de la performance et des méthodes, bureau de la gestion de la performance, la mission de :

- recenser précisément les tâches des magistrats ;
- rechercher les indicateurs permettant de mesurer l'importance quantitative de chacune de ces tâches/activités pour les juridictions dans leur ensemble et pour chacune en particulier et proposer de nouveaux indicateurs s'il y a lieu ; évaluer pour chaque tâche/activité le temps moyen consacré par le magistrat (temps réel / approche pragmatique – temps idéal / approche qualitative) selon une méthode à mettre en œuvre par le groupe.

Il s'agit, au final, de permettre :

- d'identifier les services attendus des magistrats (recensement) ;
- de quantifier chacun d'eux au plan national et local (indicateurs quantitatifs) ;
- d'évaluer si possible le « temps-magistrat » correspondant avec toutes les pondérations nécessaires.

Et donc de répondre :

- aux besoins de la DSJ en matière de projections (notamment dans le cadre des études d'impact) et de localisation des emplois ;
- aux besoins des juridictions en termes de postes de magistrats, de répartition de la charge de travail et d'affectations ;
- aux besoins de l'IGSJ dans le cadre de référentiels.

Le groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises en formation plénière avant de décider de constituer deux sous-groupes : le sous-groupe siège et le sous-groupe parquet.

II- Avancée des travaux :

Après avoir pris connaissance de l'existant et défini la méthode à suivre, le groupe a adopté une démarche pragmatique. Réuni à six reprises, en formation plénière, il a, en ces occasions, rendu ses arbitrages sur l'évaluation de la charge de travail des juges d'instance, des juges d'instruction (à l'exception du soutien), des juges des enfants et des juges d'application des peines (milieu ouvert et article 723-15 du code de procédure pénale).

Il a poursuivi ensuite ses travaux en formations spécialisées siège/parquet. Il a maintenu deux réunions plénières pour mener une réflexion commune sur le soutien.

Le sous-groupe siège s'est consacré à l'évaluation de la charge de travail des juges non spécialisés des tribunaux de grande instance et des cours d'appel. Il a identifié plusieurs contentieux susceptibles de recevoir des traitements différents et a rendu quasiment ses arbitrages. Il a par ailleurs défini ses orientations sur l'activité en milieu fermé des juges d'application des peines.

A partir des données recueillies dans l'échantillon consulté de cours et des informations collectées par les membres au sein de leur ressort, les valeurs sur le soutien CA et soutien TGI ont été adoptées par le sous-groupe.

Le sous-groupe siège a pratiquement finalisé ses travaux tant pour l'activité des juges en première instance qu'en cour d'appel et reste en discussion sur deux postes : assises et soutien instruction. Le sous-groupe a décidé de ne plus se réunir et les échanges ont lieu par mails.

Le sous-groupe parquet a identifié cinq domaines concernant l'activité juridictionnelle de première instance : pénal (hors mineurs), civil (hors mineurs), commercial, exécution des peines et mineurs (civil et pénal). Il a défini ses indicateurs et ratios pour le parquet mineur (civil et pénal) le parquet commercial, ses indicateurs pour le parquet pénal hors mineurs, le parquet civil hors mineurs, le parquet exécution des peines. Il poursuit ses travaux en réunions sur l'activité des parquets en TGI, les permanences et le parquet général.

III- Perspectives :

Le second semestre 2014 sera dédié pour le siège à la finalisation du référentiel (assises et soutien instruction) et pour le parquet à la poursuite de l'étude de la permanence et de l'activité juridictionnelle de première instance et du parquet général.

Le groupe se réunira en plénière lors de l'aboutissement des travaux du sous-groupe parquet.

L'ensemble du référentiel sera à nouveau évalué au regard des chiffres 2014 et de la cohérence interne globale.

Il convient de rappeler que les normes établies par le groupe constitueront la base de la mesure de la charge de travail des magistrats mais qu'elles ont vocation à faire l'objet, d'une part, d'une expérimentation critique, d'autre part, d'une mise à jour régulière par l'observatoire qui sera constitué, après le dépôt du rapport final, pour suivre la mise en place technique de l'outil et son utilisation.